



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

RD103 - ASPACH-MICHELBAACH - VIEUX-THANN
CRÉATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE D'ACCÈS AU PARC D'ACTIVITÉS DU
PAYS DE THANN ET D'UNE LIAISON CYCLABLE AVEC LA COMMUNE DE
VIEUX-THANN
CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE GESTION ULTÉRIEURE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND,
Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH,
Mme HELDERLE, M JANDER, Mmes MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER
Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES

Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, ORLANDI.
M. HEMEDINGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative
aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission
permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, désignant la Communauté de Communes de THANN CERNAY maître d'ouvrage pour la création, sur la RD103, d'un carrefour giratoire d'accès au Parc d'Activités du Pays de Thann et d'une liaison cyclable avec la commune de Vieux-Thann ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer cette convention.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté l'unanimité